

Voie de desserte Nord/Sud

## HALL D2 APPARTEMENT DE 3 PIECES n° D2 24 au 2ème étage

SEJOUR - CUISINE	27.17 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 01	11.62 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 02	9.60 m <sup>2</sup>
SDB	4.87 m <sup>2</sup>
DGT	3.88 m <sup>2</sup>
ENTREE	3.25 m <sup>2</sup>
WC	1.93 m <sup>2</sup>
RGT	1.84 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>64.16 m<sup>2</sup></b>

BALCON	6.25 m <sup>2</sup>
	6.25 m <sup>2</sup>

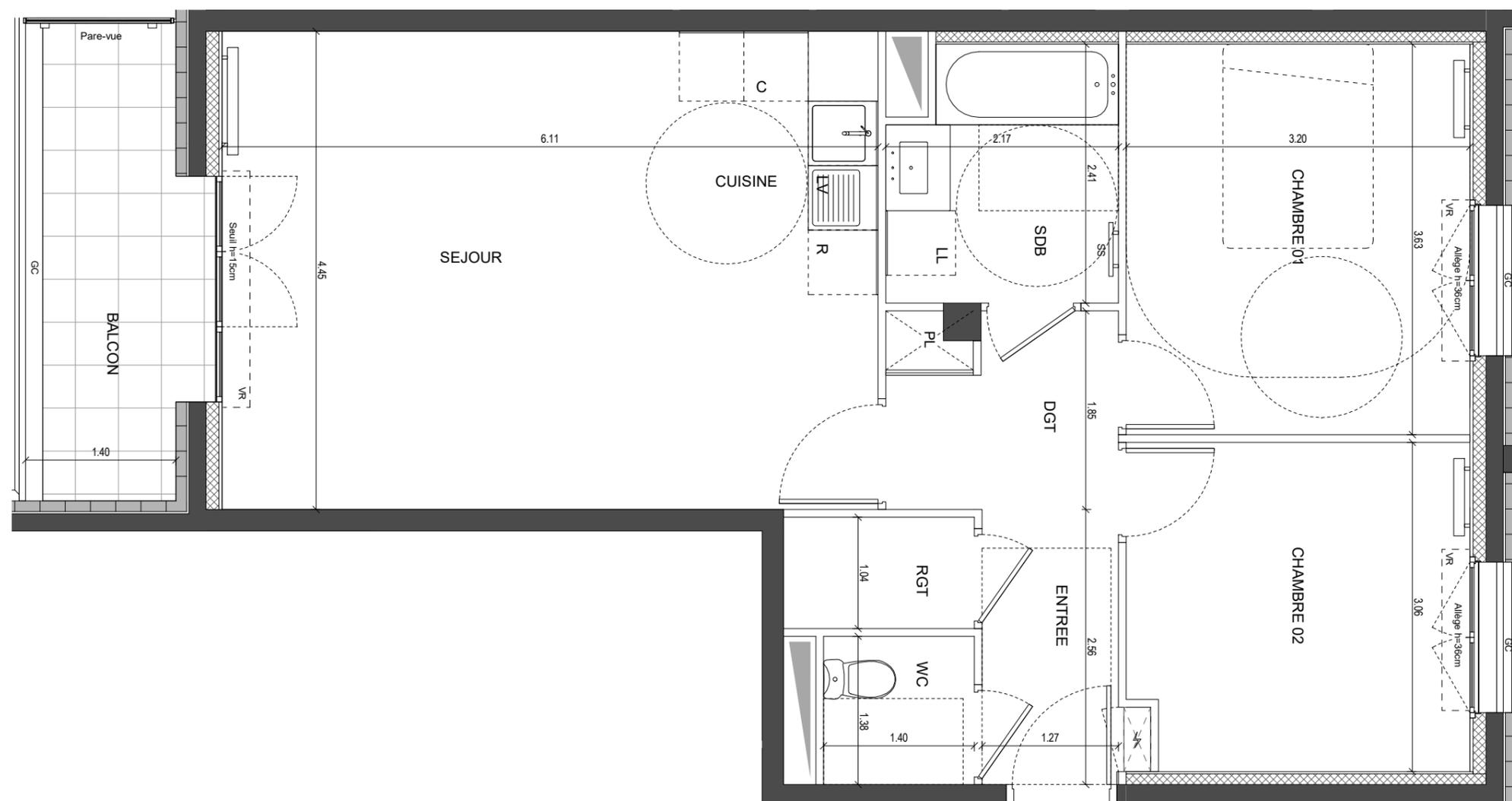
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>70.41 m<sup>2</sup></b>
---	----------------------------

### LEGENDE

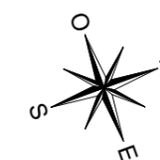
AP	Allège Pleine	SS	Sèche serviette
AV	Allège Vitrée		Radiateur
VR	Volet roulant	R	Réfrigérateur
GC	Garde-corps	LV	Lave Vaisselle
	Soffite / faux plafond	LL	Lave Linge
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	C	Cuisson
PL	Placard	---	Retombée de poutre
EP	Eaux pluviales		

Indice A Juin 2022

Echelle :



D2 24



PMR ÉVOLUTIF

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.